

Association Inovsys
Mise en place de la phase 0 du Technocentre Henri Fabre sur le Technoparc des Florides.

Entre

La **Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole** représentée par son Président, Monsieur Guy TEISSIER, dont le siège est situé :
Les Docks - Atrium 10.7 – Place de la Joliette – BP 48014 – 13567 Marseille Cedex 02
Ci-après dénommée « MPM »

D'une part,

Et

L'association **INOVSYS** dont le siège est situé Bâtiment Henri Poincaré, domaine du petit Arbois Avenue Louis Philibert BP 10028 13545 Aix-En-Provence Cedex 4, représentée par M. Pierre-Antoine AUBOURG dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommé le « bénéficiaire »

D'autre part,

- Le Code Général des collectivités territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté Préfectoral en date du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DEV 003-213/14/CC du 26 juin 2014 portant sur la participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à la mission de préfiguration du projet Henri Fabre ;
- La délibération DEV 001-452/14/CC du 9 octobre 2014 Création et affectation d'une autorisation de programme pour la réalisation de la Phase 0 du Technocentre Henri Fabre sur le Technoparc des Florides.
- La délibération - N° DEV 003-586/14/CC du 19 décembre 2014 portant attribution d'une subvention à l'association Inovsys pour les travaux d'aménagement d'un bâtiment de la phase 0 du Technocentre Henri Fabre et approbation d'une convention.

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le Technocentre :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est membre fondateur de la convention partenariale de préfiguration du projet Henri Fabre. Le Technocentre, localisé sur le Technoparc des Florides, hébergera les composantes essentielles du projet Henri Fabre : la formation, la recherche et l'innovation, l'offre de services aux entreprises, les services avancés aux industries.

Le comité de Pilotage du projet Henri Fabre, du 3 juillet 2014 a validé la maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour la construction du Technocentre dont la date de livraison est prévue en 2018-2019.

La phase 0 du Technocentre Henri Fabre :

Les porteurs industriels du projet Henri Fabre, (Airbus Helicopters, Daher, la plate-forme mutualisée d'innovation : Inovsys SAS, le pôle de compétitivité Pégase, des PME-PMI) considèrent qu'une étape du projet, phase 0, est déjà mature et souhaitent la réaliser sans attendre en préfiguration du Technocentre finalisé.

Cette ambition est rendue possible par l'existence sur le Technoparc des Florides d'un bâtiment neuf disponible de 2000 m² dans le programme « Îlot Carmin » de Nexity.

Les industriels regrouperaient des équipements pour un montant de 6.8 M€ afin de constituer des plateformes industrielles mutualisées (I-noméral, I-norev) et un laboratoire de caractérisation. En outre, un espace tertiaire accueillerait les équipes d'Airbus Helicopters, d'Inovsys SAS, d'Inovsys Association, l'équipe projet Henri Fabre, le CETIM, Expiris groupé avec Gâches Chimie et STTS, ainsi que des partenaires scientifiques et techniques sur des collaborations ponctuelles.

Des études de faisabilité technico-économiques menées par un cabinet d'architecte et un bureau d'études techniques ont permis de pré-chiffrer le montant des travaux d'aménagement du bâtiment, soit un besoin de financement de 1.67 M€ pour la totalité des 2112 m² du bâtiment 1 de l'îlot Carmin.

Le plan de financement proposé, en 2014, pour couvrir les investissements d'aménagements est le suivant : Nexity, propriétaire du bâtiment, pourrait prendre en charge 300 000 euros au titre du bail (en particulier pour les aménagements tertiaires). Le solde (1,4 million d'euros) pourrait être réparti ainsi :

Etat : 249 000 euros

Région : 600 000 euros

Conseil Général : 250 00 euros

MPM : 250 000 euros

Et la Communauté du Pays d'Aix : 2 500 euros

Le maitre d'ouvrage de la Phase 0

L'association INOVSYS, maitre d'ouvrage de la phase 0 du Technocentre, portera l'opération et gèrera les subventions d'investissement nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement.

L'association INOVSYS sera le titulaire du bail de l'ensemble du bâtiment. Les locaux devraient être livrés en 9 mois pour accueillir les occupants. Le fonctionnement des plateformes comme les loyers et les charges seront assurés par les sous-locataires sans aides publiques. La durée d'occupation serait théoriquement calée sur le délai de livraison du Technocentre lui-même, à savoir 4 à 5 ans.

Pendant la phase initiale d'aménagement du Technocentre (7 mois pour les espaces tertiaires, 9 mois pour les zones d'atelier), l'association INOVSYS assurera des coûts de fonctionnement en 2015 et notamment :

- Gestion administrative et financière (consultation des entreprises qui réaliseront les travaux, trésorerie, facturation, paiement des fournisseurs, remontées financeurs ...) : 44 k€

- paiement des charges locatives non répercutables aux futurs sous-locataires (période de travaux pendant laquelle les sous-locataires ne pourront pas occuper le bâtiment) : 43 K€

L'association INOVSYS aura pour responsabilité de faire réaliser des travaux d'aménagement du bâtiment en respectant le calendrier d'Installation et de fonctionnement des plateformes. Airbus Helicopters prendra à sa charge la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sous la forme d'une mise à disposition gratuite au bénéfice de l'association INOVSYS. La charge de travail est estimée à 0,8 ETP.

A la livraison du Technocentre, 9 mois après la signature du bail, outre le paiement des loyers et des charges locatives, les sous-locataires prendront en charge les frais financiers et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) 2015.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le montant de la subvention attribuée par MPM à l'association Inovsys pour son activité de maître d'ouvrage de l'aménagement du bâtiment accueillant la « Phase 0 du Technocentre du Projet Henri Fabre », les conditions d'utilisation et les modalités de paiement.

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION

MPM attribue une subvention d'un montant de **20 000 €** au bénéfice de l'association Inovsys pour la mise ne place de la phase 0 du Technocentre du Projet Henri Fabre, pour un montant subventionnable de **161 300 € HT**

ARTICLE 3 : MODALITES DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION SPECIFIQUE DE FONCTIONNEMENT

Cette subvention de fonctionnement est liquidée de la façon suivante :

- d'une avance de 60 % déductible du versement suivant à notification de la subvention ;
- le solde de 40 % versé sur production :
 - o d'un état des factures acquittées indiquant le nom du prestataire, la date, le numéro et l'objet de chacune des factures payées par le bénéficiaire.

Des informations complémentaires pourront être demandées si des écarts significatifs sont constatés entre le budget prévisionnel et le budget réalisé.

Versement de la subvention

La subvention de MPM sera versée au compte de l'Association Invosys sous forme de mandat administratif et sur appel de fonds du subventionné :

Banque	Agence	Compte	Clé	Domiciliation
30077	04821	21088400200	17	MARSEILLE CENTRE ENTR

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS

En tant que maître d'ouvrage, INOVSYS s'engage à donner à MPM les éléments nécessaires à l'engagement de l'opération, sa réalisation, et, plus généralement, sur tout évènement survenant dans cette opération.

INOVSYS s'engage à assurer la publicité de la participation de MPM et à rendre compte lors

de toute demande de versement auprès de MPM.

ARTICLE 5 : CONTROLES

Le Président de Marseille Provence Métropole se réserve le droit, avant tout paiement de demander tous documents complémentaires permettant de vérifier la bonne réalisation du projet.

ARTICLE 6 : PRISE D'EFFET – DUREE

La convention prendra effet à la date de sa notification.

La présente convention prendra fin après le dernier versement de la participation de MPM à INOVSYS.

**Le Président de l'association
Inovsys**

**Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole**

Pierre-Antoine AUBOURG

Guy TEISSIER